



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité exécutif****Centre pour la facilitation du commerce  
et les transactions électroniques****Vingt-quatrième session**Genève, 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2018

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport des rapporteurs****Rapport du Rapporteur pour l'Afrique****I. Introduction**

1. Le Rapporteur pour l'Afrique du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a mené plusieurs activités visant à promouvoir les travaux du CEFACT-ONU et le commerce électronique sur le continent africain. Le présent rapport décrit les activités du Rapporteur et celles de l'Alliance africaine pour le commerce électronique (AACE), qui est l'organisation officielle chargée de la facilitation du commerce et du Guichet unique dans la région africaine.

**II. Activités menées par le Rapporteur****A. Participation à la 29<sup>e</sup> séance plénière et au Forum du CEFACT-ONU  
en mars 2017 à Genève**

2. Le Cameroun, le Maroc, le Nigéria et le Sénégal ont participé au Forum du CEFACT-ONU à Genève, au cours duquel un examen initial du projet de portail de présentation unique a été effectué. Il a été constaté que les pays africains manifestaient un intérêt croissant pour les travaux du CEFACT-ONU et s'y impliquaient davantage par le biais de la participation continue de l'AACE aux activités du CEFACT-ONU et réciproquement.

**B. Participation au Sommet mondial sur le commerce électronique  
à Barcelone du 12 au 14 juin 2017**

3. La Fondation ECommerce a organisé un atelier en marge du Sommet sur le commerce électronique, pour lancer le concept du label Safe.Shop. Le Rapporteur a été invité à présenter la situation du commerce électronique africain. Le label a été lancé pour permettre aux petites et moyennes entreprises (PME) de mieux tirer parti du commerce



électronique et de surmonter la méfiance qu'il suscite. Plus de 10 pays ont témoigné leur intérêt pour cette initiative, laquelle a été lancée au dernier trimestre de 2017.

**C. Participation à la série de dialogues sur les dispositions des Accords commerciaux régionaux relatifs au commerce numérique : Modèles existants et enseignements tirés pour le système commercial multilatéral, 13 juillet 2017, Genève**

4. Le Rapporteur a été invité à présenter un exposé sur la situation du commerce électronique en Afrique lors de cette réunion organisée par le Centre international pour le commerce et le développement durable (CICDD), sis à Genève. Dans ses interventions, le Rapporteur a mis l'accent sur les obstacles à l'expansion du commerce électronique en Afrique et sur les recommandations tendant vers une amélioration de la situation.

**D. Participation au dixième Forum sur la Gouvernance d'Internet en Afrique de l'Ouest, organisé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) les 27 et 28 juillet, au Bénin**

5. Le Rapporteur sur le commerce électronique a élaboré un document sur la question. Les pays d'Afrique de l'Ouest ont passé en revue de nombreux domaines de l'économie numérique qui devraient être gérés conjointement. Le secrétariat de la CEDEAO a à cœur de promouvoir l'économie numérique de ses 15 pays membres.

**E. Participation à l'atelier de la CNUCED sur le commerce électronique, du 24 au 28 avril 2017 à Genève**

6. Le Rapporteur a participé pour la deuxième fois à la Semaine du commerce électronique organisée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Cette fois-ci, l'AACE a été invitée à organiser le 28 avril, dans les mêmes lieux, une session extraordinaire sur le thème du Guichet unique comme agent du développement du commerce électronique, en collaboration avec le CEFACT-ONU.

7. Le nouveau Président de l'AACE, Isidore Biyiha, a participé à la session, et d'autres experts de l'AACE sont intervenus en qualité d'orateur ou de modérateur.

8. Une nouvelle version des directives relatives à la mise en œuvre du Guichet unique a été lancée pendant l'événement, dont des versions imprimées ont été distribuées au public.

9. L'AACE et certains de ses membres, Kentrade, le Conseil national des chargeurs du Cameroun (CNCC) et GAINDE 2000, ont assisté à la semaine du commerce électronique.

**F. Participation à l'édition 2017 du Forum public de l'Organisation mondiale du commerce sur le thème : «Commerce : au-delà des gros titres » du 26 au 28 septembre, à Genève**

10. Le Rapporteur a été invité par le Ministre sénégalais du commerce à se joindre à la délégation sénégalaise pour présenter les initiatives nationales en matière de facilitation du commerce numérique, dans le cadre d'une séance spéciale consacrée au Sénégal. Cette réunion, présidée par le Ministre et à laquelle ont participé de hauts responsables des douanes, a été très suivie.

**G. Participation au trentième Forum CEFACT-ONU à Rome (Italie), du 2 au 6 octobre 2017**

11. Au cours du Forum de Rome, le Rapporteur a participé activement à la réunion consacrée aux chaînes de blocs. Un exposé a été présenté par un expert sénégalais. La première réunion consacrée au projet de recommandation sur le portail de présentation unique s'est tenue à cette occasion et une autre réunion s'est penchée sur l'examen d'un autre projet relatif aux Principes fondamentaux des opérations effectuées par le canal d'un Guichet unique, qui a fait l'objet de nombreuses contributions. Le Maroc et le Sénégal y représentaient la région Afrique.

**H. Participation aux « Assises de la transformation digitale » : la clef du succès d'une transformation numérique à Abidjan, les 27 et 28 novembre 2017**

12. Au cours de cet important événement africain sur la transformation numérique, le Rapporteur a été invité (dans le cadre de deux sessions distinctes) à s'exprimer sur les questions relatives au financement de l'économie numérique en Afrique et de la facilitation du commerce dans le contexte de l'ère numérique. Remy Marchand a animé la session consacrée au commerce, au cours de laquelle les normes du CEFACT-ONU ont été examinées, en même temps que la logistique des chaînes de blocs.

**I. Participation à la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : Améliorer la facilitation des échanges et le commerce sans papier pour une croissance durable, 11-13 décembre 2017, Buenos Aires (Argentine)**

13. Le Rapporteur a été invité par le Gouvernement sénégalais et par le CICDD à participer à un débat sur le commerce électronique dans le cadre des négociations de l'OMC. La discussion, qui s'est déroulée en présence de nombreuses délégations africaines, s'est révélée très intéressante.

**J. Participation au Colloque CEFACT/ONU sur le Guichet unique et l'Accord sur la facilitation des échanges à Genève, les 30 et 31 octobre 2017**

14. À l'invitation du CEFACT-ONU, le Rapporteur et le représentant de l'AACE ont participé au troisième colloque, où ils ont pu s'exprimer sur certaines variantes de mise en œuvre du Guichet unique et sur la mesure dans laquelle elles s'accordent avec la définition de la Recommandation 33 de la CEE. Le Vice-Président responsable de la promotion a fait un exposé dans lequel il a présenté aux participants diverses expériences de l'AACE en rapport avec le Guichet unique.

**K. Lancement de l'African Performance Institute**

15. Le Rapporteur pour l'Afrique a lancé une nouvelle initiative, l'African Performance Institute, qui s'emploie à la transformation numérique de l'Afrique. Un cycle de six conférences de haut niveau a été organisé au Sénégal ; l'une d'entre elles, consacrée au commerce électronique, s'est tenue en présence du Ministre du Commerce. L'objectif de l'initiative est de sensibiliser les responsables politiques africains afin qu'ils fassent de meilleurs choix en matière de transformation numérique dans le but d'améliorer la performance d'ensemble de l'Afrique.

### **III. Activités menées par l'Alliance africaine pour le commerce électronique**

#### **A. Organisation de la huitième Assemblée générale de l'AAACE les 14 et 15 mars 2017 à Nairobi (Kenya)**

16. La quatorzième réunion du Comité exécutif de l'AAACE et sa huitième Assemblée générale se sont tenues du 14 au 15 mars 2017 à l'hôtel Radisson Blu à Nairobi (Kenya), sous la présidence de son président, M. Ibrahim Nour Eddine Diagne, et des Vice-Présidents M. Isidore Biyiha, M. Jalal Benhayoun et M. Amos Wangora.

17. Un atelier sur la facilitation du commerce s'est tenu en marge des réunions, auquel ont participé divers partenaires des secteurs public et privé. Il a offert l'occasion d'examiner le rôle important que le Guichet unique pourrait jouer dans la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation du commerce et dans le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain.

18. Ces réunions ont vu l'élection de nouveaux membres du Bureau (pour une période de deux ans). Le Directeur général du Guichet unique des opérations du commerce extérieur du Cameroun (GUCE), Isidore Biyiha, est devenu le Président du Comité exécutif de l'AAACE, tandis que le PDG de KenTrade Kenya, Amos Wangora, a été élu Président de l'Assemblée générale. Des représentants du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Maroc et du Sénégal ont été élus Vice-Présidents.

#### **B. Participation à une réunion de la Chambre panafricaine du commerce et de l'industrie (CPACI) les 22 et 23 mai 2017 à Addis Abeba**

19. La Chambre panafricaine du commerce et de l'industrie (CPACI) a organisé un atelier sur le thème suivant : Faciliter le commerce transfrontière – Ce que peuvent faire les chambres de commerce en faveur du Guichet unique.

20. Ont participé à cette réunion des représentants de la République du Congo, de Madagascar et du secrétariat. Des représentants de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont présenté des exposés sur les projets de commerce électronique de l'AAACE.

21. Au cours de la discussion, la CPACI a souligné l'intérêt de trouver des domaines de collaboration avec l'AAACE.

22. La réunion a rassemblé des participants d'horizons divers, y compris des hauts fonctionnaires, des représentants des milieux d'affaires, des responsables des douanes, des organismes de gestion des couloirs, des autorités portuaires ainsi que des représentants d'organisations régionales et internationales concernées.

#### **C. Participation à l'Association de gestion des ports de l'Afrique occidentale et centrale à Cotonou, du 24 au 26 juillet 2017**

23. L'AAACE a participé à la conférence organisée par l'Association de gestion des ports consacrée au Guichet unique et au Système communautaire de ports, qui s'est tenue du 24 au 26 juillet 2017 à Cotonou (Bénin).

24. Des représentants de GAINDE 2000<sup>1</sup> (Sénégal), GUOT<sup>2</sup> (République du Congo) et GUCE<sup>3</sup> (Côte d'Ivoire) ont participé à l'atelier, au cours duquel l'AAACE a présenté un exposé soulignant l'importance des systèmes de Guichet unique.

<sup>1</sup> Le prestataire de systèmes de Guichet unique pour le Sénégal.

<sup>2</sup> Guichet unique des opérations transfrontalières.

<sup>3</sup> Guichet unique du commerce extérieur.

25. La conférence avait pour but de faire mieux connaître la question et d'évaluer les expériences des pays ayant déjà mis en place ces outils (Guichet unique/Système communautaire de ports).

#### **D. Participation à la quatrième réunion du Groupe de travail technique sur l'interconnexion des systèmes informatiques de dédouanement en Afrique**

26. Du 31 juillet au 2 août 2017, la Commission de l'Union africaine (CUA) a invité l'AACE à la quatrième réunion du Groupe de travail technique sur l'interconnexion des systèmes informatiques de dédouanement en Afrique, à laquelle ont participé des représentants du Maroc et du Cameroun et qui s'est déroulée à l'hôtel Hilton de Yaoundé (Cameroun). Un exposé a été présenté, qui établissait des liens entre les projets de l'AACE et les principaux thèmes abordés (commerce électronique, portail du commerce africain, etc.).

27. Au cours de la discussion, le projet de Mémoire d'accord (MA) entre la CUA et l'AACE a été examiné et la Commission a été informée que la version révisée serait envoyée aux directeurs généraux des services concernés des États membres afin qu'ils puissent présenter leurs observations en vue de la signature du Mémoire d'accord avant la fin 2017.

#### **E. Participation à l'atelier de l'Organisation mondiale des douanes sur la douane numérique et le commerce électronique du 21 au 24 août 2017 à Ouagadougou (Burkina Faso)**

28. L'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'administration des douanes du Burkina Faso ont organisé un atelier régional sur la douane numérique et le commerce électronique du 21 au 24 août 2017 à Ouagadougou (Burkina Faso). Le Cameroun, qui représentait l'AACE, a fait un exposé sur les guichets uniques et les plates-formes de commerce électronique.

29. Il convient de noter que l'AACE a pris une part active à la réflexion de l'OMD sur le commerce électronique depuis son premier atelier sur la question.

#### **F. Tenue de la Conférence internationale annuelle sur les guichets uniques, du 3 au 5 octobre 2017 à l'hôtel Kempinski, à Accra (Ghana)**

30. La cérémonie d'ouverture de cette conférence, organisée par l'AACE, en partenariat avec le Réseau des services communautaires du Ghana (GCNet), le Ministère du commerce et de l'industrie (MOTI) et l'administration fiscale du Ghana (GRA), s'est déroulée à l'hôtel Kempinski d'Accra. Des dignitaires ont participé au déroulement de cet événement, que le Vice-Président du Ghana, M. Alhaji Mahamadu Bawumia, a honoré de sa présence.

31. La Conférence, à laquelle ont assisté plus de 200 participants de divers organismes publics et privés et d'organisations (OMC, OMD, Union africaine (UA), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Union postale universelle (UPU), Forum économique mondial, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et CEFACT-ONU), a abordé les questions suivantes, relatives au développement du commerce électronique, au Guichet unique et à l'Accord sur la facilitation des échanges :

- La nécessité de disposer d'une définition claire des systèmes communautaires afin de traiter les questions que posent l'ensemble des services de compensation préconisés ;
- Les modules du concept de Guichet unique sont expliqués, mais il convient de cerner les différents problèmes que leur mise en place entraîne dans plusieurs pays ;

- Les gouvernements doivent s'engager pleinement à mettre en place un régime de sanctions pour les utilisateurs afin de passer du Guichet unique au commerce électronique ; l'AACE devrait servir de relais pour diffuser tous ces principes auprès des États membres ;
- La technologie est un facteur clef et un élément distinctif important de la réussite de tout système de chaîne d'approvisionnement. Son amélioration est donc un élément très important du développement mondial du commerce électronique ;
- Il est nécessaire de mettre en place un système d'adressage efficace pour garantir le succès du commerce électronique ;
- Le libre accès des données générées par l'Afrique sur le Web pose un problème de taille ; les États membres devraient commencer à réfléchir à la manière de procéder en vue d'un échange équitable des données qu'ils génèrent, car les données sont devenues un rouage essentiel de l'économie mondiale ;
- Il faut envisager d'organiser une conférence sur les processus commerciaux à l'intention des parties prenantes pour répondre aux frustrations qu'elles peuvent ressentir, et s'assurer de la participation d'un grand nombre de spécialistes en la matière ;
- Il faut souligner la nécessité d'ancrer le concept de Guichet unique dans les États membres ;
- Les normes relatives aux opérations transfrontières doivent être harmonisées ; la mise en place d'un poste frontalier unique est complexe, mais nécessaire ;
- Un cadre juridique s'impose pour contraindre les membres à s'enregistrer et à mettre en œuvre le Guichet unique ; seuls 22 membres de l'Union africaine se sont inscrits ;
- L'intégrité des plates-formes dépend de l'intégrité des données ; des sanctions doivent être instituées pour dissuader les déclarants de saisir des données incorrectes ;
- Les systèmes de paiement faciles à utiliser et sûrs (banques, téléphones portables) sont un élément important d'un commerce électronique efficace ;
- Des règlements devraient être adoptés pour le fonctionnement du commerce électronique, tant au niveau national qu'au niveau mondial ;
- La gestion du changement est essentielle si l'on veut que les opérateurs survivent dans l'univers dynamique du commerce électronique ; un changement d'attitude est impératif ;
- Pour tirer parti du commerce électronique, des infrastructures efficaces sont indispensables ;
- Il importe d'inviter les organismes gouvernementaux chargés des services postaux à prendre part aux discussions ;
- Les acteurs de l'industrie ne devraient avoir d'autre choix que d'adopter des solutions s'accordant avec le commerce électronique mondial ;
- Il conviendrait de recommander la création d'une plate-forme mondiale unique centralisant les demandes d'adhésion de l'ensemble des pays participants au commerce électronique ;
- Il faut mettre en place des stratégies de gestion des risques pour réduire l'incidence du transport illicite de marchandises ;
- Il convient d'envisager l'adoption de mesures réglementaires dissuasives pour empêcher le déversement de déchets électroniques en Afrique ;
- Il faudrait lancer des programmes à l'effet de connecter les services douaniers aux portails pertinents afin de rendre leur travail plus efficace ;
- Il est nécessaire d'améliorer les infrastructures de transport pour faciliter le commerce ;

- Les communautés d'intégration régionale devraient dialoguer pour s'assurer de l'unité de leurs objectifs ;
- L'AACE devrait approcher chacun des États membres individuellement pour dialoguer dans un esprit d'unité.

32. La Commission de l'Unité africaine s'est accordée sur le principe qu'un cadre de coopération sur le commerce électronique ferait partie de la deuxième phase des négociations de la Zone de libre-échange continentale. L'AACE est appelée à travailler avec la Commission de l'Union africaine, la CEDEAO, les États membres et les Communautés économiques régionales pour contribuer à la conception du cadre de coopération en matière de commerce électronique.

#### **G. Invitation au Dialogue continental sur l'apport des Accords commerciaux préférentiels les 23 et 24 octobre 2017, à Yaoundé (Cameroun)**

33. L'Alliance africaine s'est exprimée à l'occasion du dialogue continental sur l'apport des Accords commerciaux préférentiels qu'avait organisé le Centre africain pour la politique commerciale (CAPC). Les participants ont assisté à un exposé centré sur les vues de l'AACE concernant le commerce informel et sur les moyens de lutte qu'offrent les systèmes électroniques face aux pratiques commerciales informelles.

#### **H. Conférence internationale CEE-CESAP-Commission économique eurasienne sur le Guichet unique à Moscou les 7 et 8 décembre 2017**

34. Du 7 au 8 décembre 2017, l'AACE a fait entendre sa voix lors de la Conférence internationale sur le Guichet unique à Moscou. Elle a pu, à cette occasion, exposer les vues de l'Afrique sur le Guichet unique.

#### **I. Participation à la réunion sur le Certificat d'origine électronique et les mesures de l'Accord sur la facilitation des échanges à Ouagadougou du 20 au 23 novembre 2017**

35. Suite à une étude sur le cadre juridique de la mise en œuvre du certificat d'origine, la Commission de l'UEMOA a organisé, en partenariat avec le Centre du commerce international (CCI), un atelier spécialement organisé pour partager les résultats de l'étude avec toutes les parties prenantes ayant recours au certificat d'origine électronique. La réunion a permis à l'UEMOA et à l'AACE de mettre en application leurs plans d'action communs pour généraliser le certificat d'origine électronique dans les huit pays membres.

### **IV. Partenariat de l'AACE avec les organisations internationales**

#### **A. Commission de l'Union africaine**

36. Estimant que l'AACE joue un rôle central dans la promotion des activités liées à la facilitation du commerce et à la mise en œuvre du Guichet unique en Afrique, la Commission de l'Union africaine a l'intention de signer un mémorandum d'accord avec l'AACE pour renforcer les capacités des pays en ce qui concerne leurs projets de Guichet unique. Ce mémorandum d'accord devrait entrer en vigueur en 2018.

#### **B. Afreximbank**

37. Ayant pour objectif commun de promouvoir le commerce intra-africain, la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) étudie actuellement avec l'AACE les projets que les deux entités pourraient mettre en œuvre de concert. Au cours d'une réunion organisée

en marge de la Conférence sur le Guichet unique, tenue à Accra, les deux organisations ont choisi le secteur du commerce électronique comme domaine de collaboration. Afreximbank est une institution panafricaine, créée en 1993, dont l'objectif est le financement et la promotion des échanges intra et extra-africains.

## **V. Projet et perspectives de l'AACE et de l'African Performance Institute (API) en 2018**

### **A. Généralisation du projet pilote de commerce électronique de l'UEMOA**

38. Grâce au soutien financier de l'UEMOA, l'AACE mettra sur pied en 2018 la deuxième étape du projet. Il s'agira en l'occurrence d'organiser des ateliers de sensibilisation et de mettre en place la plate-forme de commerce électronique dans huit pays membres. L'objectif final de ces activités sera de dématérialiser le certificat d'origine UEMOA dans les huit pays d'ici à fin 2018.

### **B. Développement des ateliers de sensibilisation consacrés au Guichet unique dans six pays africains appartenant à la catégorie des pays les moins avancés (PMA)**

39. Avec le soutien de la Commission économique pour l'Afrique et du Centre africain pour la politique commerciale, l'AACE organisera six ateliers de sensibilisation traitant du concept de Guichet unique dans six pays d'Afrique appartenant à la catégorie des PMA. Avec l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges, ces ateliers constitueront un cadre propice à l'examen de certains articles de l'Accord.

### **C. African Performance Institute**

40. L'African Performance Institute poursuivra ses activités au Sénégal et encouragera leur élargissement à d'autres pays d'Afrique.

## **VI. Conclusions et recommandations**

41. L'année prochaine sera consacrée à la mise en œuvre de nombreux projets régionaux et au maintien du rôle de plaidoyer de l'AACE et de l'API.

---